

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

27 mars 2024

L'AMF met en garde le public contre plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés

L'Autorité des marchés financiers publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés dans la catégorie biens divers :

- www.inaia.fr
- login.easyinvest1.fr
- fiouest.com

Toute offre d'investissement dans des biens divers doit être enregistrée à l'AMF pour être commercialisée. La [liste blanche](https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf) URL = [https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf] des offres enregistrées en biens divers est consultable sur le site internet de l'AMF.

Depuis le 1er janvier 2024, l'AMF a ajouté 3 noms sur sa liste des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers sur « l'or ».

Depuis la création en 2017 d'une liste noire concernant les offres de biens divers non autorisées, l'AMF a inscrit près de 400 adresses de sites sur cette liste qui concernait tout d'abord les diamants et qui s'est ensuite étendue à des offres d'investissement en cheptel bovins, vins et champagnes notamment.

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](#) URL = [<http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Listes-noires>]) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique : Prévention Arnaques → [Listes noires et alertes des autorités](#) URL = [<https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises>]).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF sont consultables sur le site internet de l'AMF.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :
AMF : <http://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30.
Vous pouvez également consulter le site AMF Protect Epargne : <https://protectepargne.amf-france.org/>

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [<https://www.amf-france.org>]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- ↘ Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés
- ↘ Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF

Mots clés

MISE EN GARDE

BIENS DIVERS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

EPARGNE SALARIALE

21 mars 2024

L'AMF participe à la 8^e édition de la Semaine de l'épargne salariale



ACTUALITÉ

INNOVATION

11 mars 2024

Open Data : publication sur data.gouv.fr de la liste des sociétés de gestion de portefeuille agréées par l'AMF, des listes blanches des prestataires de services sur actifs...



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 janvier 2024

L'AMF met en garde le public à l'encontre de publicités frauduleuses publiées dans la presse proposant des investissements dans des parkings avec bornes de recharge...

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02